

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	32

Date de la convocation

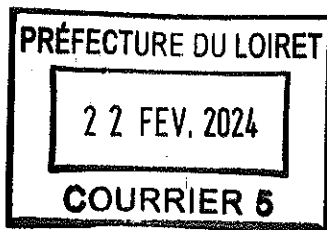
1^{er} février 2024

Numéro de la délibération

24-04

Objet de la Délibération

Convention Département /
PETR Pays Loire Beauce
(Watty 2024-2025)



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 22 février 2024
Et publication ou notification
Le 22 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le premier février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de St-Péravy-la-Colombe, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Sylvain HODEAU (St-Péravy-la-Colombe), David JACQUET (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Denis PELE (Saint-Péravy-la-Colombe), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Bernadette BESNARD (Le Bardou), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Aurore CARO (Meung-sur-Loire), Clarisse CAZEUDUMEC (Cléry-Saint-André), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Jean-Christophe DURU (suppléant de Michel FAUGOUIN - Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA - Rozières-en-Beauce), Marie-Françoise QUERE (suppléante de Pascal FOULON - St-Ay), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Yohan CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Epièds-en-Beauce).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Thierry COUTANT (St-Péravy-la-Colombe), Brigitte BLAIN (Chevilly).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Jean-Yves GUINARD (Meung-sur-Loire).

Ainsi que : Karin FISCHER (Région Centre-Val de Loire), Hervé LEFÈVRE (Rozières-en-Beauce), Frédéric POTTECHER (Président du Conseil de développement).

Vu la session du Conseil départemental du 27 mai 2021 portant notamment sur un soutien du Département aux actions et projets des Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux du Loiret.

Vu la délibération n°24-03 renouvelant le projet Watty à l'école sur l'année scolaire 2024-2025.

Considérant que ce soutien du Département passe par la signature d'un contrat de réciprocité et de coopération.

Considérant que ce contrat de réciprocité et de coopération permet de mobiliser 5 000 € de crédits départementaux vers des projets portés par le PETR.

Considérant que ces projets et actions s'inscriront dans les politiques de cohésion et de solidarité départementales suivantes :

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	32

Date de la convocation

1^{er} février 2024

Numéro de la délibération

24-04

Objet de la Délibération

Convention Département /
PETR Pays Loire Beauce
(Watty 2024-2025)

- La transition écologique et la lutte contre le changement climatique incarnées dans la feuille de route « Loiret Planète en tête » ;
- Le développement de solutions de mobilité solidaires favorisant l'insertion sociale et professionnelle des personnes en construction de leur trajectoire de vie ;
- Le développement de l'alimentation de proximité traduite dans « Mangeons Loiret », le Plan alimentaire territorial départemental labellisé ;

Le Président rappelle que le Pays Loire Beauce mène depuis une dizaine d'années des actions multiples et variées en faveur de la transition énergétique. Il rappelle que le Pays Loire Beauce a mené sur l'année scolaire 2023-2024 le déploiement du programme « Watty à l'école » auprès de 2 535 élèves, répartis dans 110 classes et 24 écoles.

Le Président rappelle que suivi du programme Watty est assuré par la chargée de mission Plan Climat Air Energie Territorial.

Le Président propose de flécher les 5 000 € du Département issus du Contrat de réciprocité et de coopération vers le financement du projet Watty à l'école sur l'année scolaire 2024-2025.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

- De solliciter les 5 000 € du Département du Loiret vers le déploiement du programme Watty à l'école sur l'année scolaire 2024-2025,
- D'autoriser le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,

Frédéric CUILLERIER
Président du
PETR Pays Loire Beauce



Yves FROISSART
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le